

Procès Verbal de réunion Conseil Syndical du mardi 06 mars 2018

Date de convocation : 22/02/2018

Lieu de la réunion : ancienne poste, les
Hottes Est-74440 Verchaix

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votes exprimés : 8

L'an deux mil dix-huit, le mardi six février, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, Président ;

Présents : BARGAIN Claude, CHASSANG Xavier, CLERENTIN Raphaël, DAVERGNE Xavier, DENAMBRIDE François-Marie, MOGENIER Guillaume, , ROUGE Laurent

Pouvoir : NASSIVERA Nadia à CHASSANG Xavier

Secrétaire de séance : CLERENTIN Raphaël

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. PREPARATION BUDGETAIRE 2018

Pour cet exercice 2018, il faut retenir les points suivant :

- Gestion des navettes par le Sivm des Montagnes du Giffre (30 000€)
- Pérennisation de l'ouverture du site de Joux Plane (21 400€)
- Location services techniques (21 600€)
- Une saison nordique très moyenne. Recettes prévisionnelles 70 824€

Monsieur le président distribue et commente à l'assemblée la préparation budgétaire qui **s'équilibre ainsi :**

Section de fonctionnement : 638 200,69€ €

Section d'investissement : 426 193,40 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la préparation budgétaire présentée par le Président*

2. QUESTIONS DIVERSES

- **VENTE DE LA NAVETTE**

Monsieur le Président informe l'assemblée que les propositions d'achat concernant la navette s'avèrent beaucoup plus basses que le tarif souhaité.

En conséquence, le Président propose de fixer le prix de vente dans une fourchette de 10 000€ à 15 000€.

Monsieur Bargain insiste sur le fait qu'il faut se débarrasser impérativement de ce véhicule afin de ne pas avoir à refaire le Contrôle technique.

Après avoir entendu le Président et l'avis de Monsieur Claude Bargain, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Donne pouvoir à Monsieur le Président pour vendre la navette au tarif qu'il jugera acceptable en fonction des offres*

La séance est levée à 19h15

Le Président, Xavier CHASSANG

